

CME du 14 janvier 2020

1. Élection du président de la CME

Le président de la CME est élu parmi les praticiens hospitalo-universitaires titulaires siégeant à la CME au scrutin uninominal secret à la majorité absolue. Si cette majorité n'est pas atteinte aux deux premiers tours, un troisième tour est organisé. La majorité relative suffit au troisième tour.

Trois personnes ont présenté leur candidature : les P^{rs} Bernard GRANGER, Michel LEJOYEUX et Rémi SALOMON.

Résultats du 1^{er} tour :

| | |
|--------------------------------|---------|
| Nombre de votants | 88 |
| Majorité absolue | 45 |
| Bulletins blancs | 0 |
| Bulletins nuls | 0 |
| Suffrages exprimés | 88 |
| P ^r Bernard GRANGER | 35 voix |
| P ^r Rémi SALOMON | 27 voix |
| P ^r Michel LEJOYEUX | 26 voix |

Faute de majorité absolue, un 2^e tour est organisé.

Résultats du 2^e tour :

| | |
|--------------------------------|---------|
| Nombre de votants | 88 |
| Majorité absolue | 45 |
| Bulletins blancs | 0 |
| Bulletins nuls | 0 |
| Suffrages exprimés | 88 |
| P ^r Bernard GRANGER | 40 voix |
| P ^r Rémi SALOMON | 29 voix |
| P ^r Michel LEJOYEUX | 19 voix |

Faute de majorité absolue, un 3^e tour est organisé.

Après une suspension de séance, le P^r Michel LEJOYEUX a retiré sa candidature.

Résultats du 3^e tour :

| | |
|--------------------------------|---------|
| Nombre de votants | 88 |
| Bulletins blancs | 0 |
| Bulletins nuls | 0 |
| Suffrages exprimés | 88 |
| P ^r Rémi SALOMON | 47 voix |
| P ^r Bernard GRANGER | 41 voix |

Le P^r Rémi SALOMON est élu président de la CME.

Les P^{rs} Bernard GRANGER et Michel LEJOYEUX ont remercié leurs électeurs et félicité le P^r Rémi SALOMON, nouveau président de la CME.

Le président de la CME a souhaité une CME unie au sein de laquelle les P^{rs} LEJOYEUX et GRANGER, ainsi que leurs soutiens respectifs, puissent trouver toute leur place.

2. Élection de la vice-présidente de la CME

Le vice-président de la CME est élu parmi les praticiens hospitaliers titulaires siégeant à la CME au scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours, à la majorité relative en cas de troisième tour.

Le D^r Diane BOUVRY était la seule candidate.

La CME a élu le **D^r Diane BOUVRY** à la majorité absolue dès le 1^{er} tour par 64 voix, 15 bulletins blancs et 3 bulletins nuls.

3. Organisation du travail de la CME ([diaporama](#))

La prochaine CME aura lieu le mardi 4 février à 16h30. Le calendrier complet des séances pour 2020 sera transmis dans les prochains jours aux membres de la CME (elles continueront à se tenir le mardi à 16h30).

La participation des membres de la CME aux commissions et groupes de travail sera la clé de réussite de la nouvelle mandature. De cette participation dépend la médicalisation de la gouvernance : la CME doit prendre l'initiative et être force de propositions. Les commissions et groupes travailleront en collaboration étroite avec les commissions locales (CMEL). Les liens avec les doyens, les paramédicaux, les collégiales, mais aussi les autres acteurs de soins de la région et les usagers seront renforcés.

La CME du 4 février élira :

- **ses représentants dans les instances :**
 - conseil de surveillance de l'AP-HP : 2 représentants avec voix délibérative ;
 - commission centrale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques (CSIRMT) : 1 représentant avec voix consultative ;
 - comité technique d'établissement central (CTEC) : 1 représentant avec voix consultative ;
 - comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) central : 2 représentants avec voix délibérative et 2 suppléants ;
 - conseil d'administration et assemblée générale de l'association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP) : 2 représentants titulaires et 2 suppléants ;
 - commission centrale de l'activité libérale : 3 représentants, dont 2 exerçant une activité libérale et 1 sans activité libérale.
- **les présidents et vice-présidents des commissions et sous-commissions de la CME** (scrutin uninominal majoritaire à deux tours).

Le président de la CME a proposé la constitution de 7 sous-commissions (voir le [diaporama](#)) :

- **vie hospitalière et attractivité ;**
- **recherche ;**
- **numérique ;**
- **hôpital, ville, territoire ;**
- **biologie, imagerie, anatomopathologie ;**
- **activité, ressources ;**
- **formation.**

Le président de la CME désignera un président et un vice-président pour le représenter à la **commission centrale de l'organisation et de la permanence des soins (CCOPS)**, seule commission de la CME expressément prévue par le code de la santé publique. Ils proposeront la liste des membres de la commission à la CME.

Cinq groupes de travail compléteront ce dispositif :

- **bloc opératoire ;**
- **fonctionnement des départements médico-universitaires (DMU) et évaluation à 2 ans ;**

- **adéquation charge de travail – personnel ;**
- **école de chirurgie ;**
- **pédiatrie** (poursuite du groupe mis en place sous la précédente mandature).

Les groupes de travail disposeront d'une lettre de mission définie par le directeur général et le président de la CME. Leur mission sera limitée dans le temps.

La cellule pour l'amélioration continue de la qualité et la sécurité des soins, et des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers ([QSS & CAPCU](#)) reprendra rapidement ses travaux (selon un calendrier qui sera diffusé prochainement).

4. Crise de l'hôpital

Par une lettre adressée à la ministre de la Santé, plus de 1 100 chefs de service et responsables de structures hospitalières ont démissionné le 14 janvier de leurs fonctions administratives en demandant l'ouverture de négociations pour élaborer un plan de sauvegarde de l'hôpital public basé sur trois mesures essentielles : une revalorisation significative des salaires, un objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) 2020 (+ 600 M€) n'imposant pas de nouvelles économies aux hôpitaux, une profonde révision du mode de financement.

Ce courrier a reçu le soutien du président de la CME (ainsi que des deux autres candidats à la présidence de la CME). Interpellé par le P^r Xavier MARIETTE, le directeur général s'est dit prêt à recevoir une délégation des membres de l'AP-HP du collectif inter-hospitalier.

P^r Rémi SALOMON, le 16 janvier 2020